

S O L I D A O L Y M P I



Par Anselmo Lopez

Le but du département de la Solidarité olympique est d'organiser l'aide aux CNO reconnus par le CIO. Il est également responsable de la gestion des fonds qui leur reviennent sur les droits de retransmission des Jeux Olympiques. Pour y parvenir, divers programmes ont été élaborés. Tout d'abord, les stages technico-sportifs. C'est, depuis ses débuts, l'activité traditionnelle de la SO. Un budget annuel fixe pour chaque CNO a été créé en 1983. La dotation financière du budget de 1983 et 1984 a été conçue en utilisant les réserves accumulées les années précédentes, après autorisation du Président du CIO et de la commission pour la SO, puisque la SO ne doit pas faire de réserves mais employer tous ses fonds en faveur des CNO. Ces stages ont vu leur nombre augmenter de façon constante et progressive: de 208 en 1983, on est passé à plus de 500 en 1994. Selon des estimations, plus de 90 000 athlètes et entraîneurs y ont participé. Cette croissance démontre l'adhésion et le travail des CNO et par là même le succès grandissant de ce programme, qui,

depuis 1993, à la demande du CNO intéressé, englobe d'autres activités que le sport, comme par exemple le marketing, l'administration, l'académie nationale olympique. Un facteur favorable à cette évolution a été l'élaboration, à partir de 1985, d'un plan quadriennal, permettant aux CNO de connaître à l'avance les budgets à disposition et ainsi de mieux les gérer.

Depuis 1986 et après deux ans de préparatifs, un programme intitulé «l'école itinérante pour dirigeants de sport» a été mis en place à destination uniquement des CNO des pays en développement. Jusqu'en 1993, un total de 439 stages ont été suivis par plus de 12 000 dirigeants. La même année, des stages nationaux ont été animés par des directeurs nationaux, formés eux-mêmes par la Solidarité olympique et ceci afin d'étendre cet enseignement aux moindres recoins des pays. La formation des dirigeants est essentielle pour le développement du sport comme pour toute autre activité. Bien sûr, son succès n'est pas encore perceptible mais la semence est plantée et il s'agit de continuer à la cultiver avec patience pour en récolter les fruits.

Des stages de marketing ont été mis sur pied avec la publication d'un manuel, la formation de conseillers-experts, des séminaires avec des représentants des CNO des pays en développement et la réalisation d'un programme de marketing pour chaque CNO intéressé, avec l'aide d'un conseiller-expert de la SO.

Depuis leur création, 203 bourses pour jeunes athlètes ont été accordées. Des résultats spectaculaires ont été obtenus, comme par exemple la

médaille d'or du 800m aux championnats du monde d'athlétisme à Stuttgart en 1993 de Maria de Lurdes Mutola, du Mozambique. D'autres n'ont malheureusement pas été à la hauteur des espérances, certains athlètes ont manifesté davantage d'intérêt pour les études que pour le sport. Un programme de bourses pour entraîneurs, également réservé aux CNO des pays en développement, a été mis sur pied en 1990 et a décerné jusqu'à aujourd'hui un total de 283 bourses. Le succès de ce programme et les demandes multipliées ont obligé la SO à limiter le nombre de bourses par CNO.

Un budget extraordinaire est alloué depuis 1993 aux CNO des pays en développement pour l'achat de matériel sportif.

Depuis 1985, tous les CNO reçoivent une aide annuelle de US\$ 5'000.- à disposer librement. A partir des Jeux Olympiques de 1984, les CNO, ayant participé jusqu'à présent à toutes les

Initiation à la luge en Corée.



RITÉ QUÉ

éditions des Jeux de l'olympiade et des Jeux Olympiques d'hiver, se voient accorder une aide pour couvrir les frais de participation d'un certain nombre d'athlètes et d'officiels. En 1988, pour les Jeux de Calgary et de Séoul, chaque CNO a reçu US\$ 500.- par athlète participant. En 1992 pour les Jeux d'Albertville et de Barcelone et en 1994, pour les Jeux de Lillehammer, cette subvention est passée à US\$ 800.- Par ailleurs, tout CNO, ayant participé à ces Jeux, perçoit une certaine somme provenant de la société ISL, en accord avec le CIO. Dans le cadre des assemblées générales de l'ACNO, d'assemblées continentales et de séminaires pour secrétaires généraux, les frais de transport et d'hébergement sont payés et une indemnité est versée à tout délégué de CNO y participant. La Solidarité olympique subventionne également la participation de représentants des CNO aux sessions et séminaires de l'Académie Internationale Olympique à Olympie ainsi qu'aux stages nationaux de médecine sportive en collaboration avec la commission médicale du CIO. Une aide de US\$ 1'500.- est attribuée aux CNO qui célèbrent la Journée olympique en organisant des manifestations sportives.

Au niveau des publications, la Solidarité olympique publie depuis 1983 un rapport annuel qui présente de façon détaillée toutes les activités réalisées pendant l'année ainsi que les diverses aides attribuées à chaque CNO. A partir de 1992, un extrait de ce rapport est édité. En 1993, un résumé des activités entreprises depuis 10 ans est conçu. Plusieurs chapitres y traitent de sujets financiers et tous les montants distribués annuellement à chaque CNO y sont recensés. Afin de mieux

faire connaître la Solidarité olympique, un bulletin a été imprimé à l'occasion du Congrès Olympique du Centenaire en 1994.

Outre le maintien et le développement des programmes actuels, à l'exception des bourses pour les jeunes athlètes, qui sera remplacé par les nouveaux projets à approuver par la commission de la Solidarité olympique, 1995 verra l'implantation des programmes suivants, réservés aux CNO des pays en développement. Six bourses «Atlanta 96», d'une durée de 18 mois maximum et renouvelables par semestre, si les rapports technique et moral sont satisfaisants, seront mises à disposition de chaque CNO. Ces bourses sont destinées à des ath-

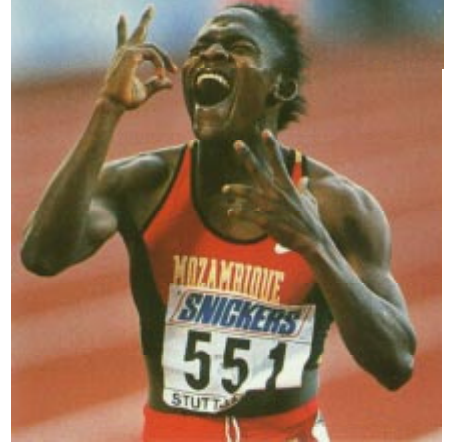


Stage de boxe à Yaoundé (Cameroun).

lètes de sport olympique individuel répondant aux critères requis pour participer aux Jeux d'Atlanta, le but étant de leur offrir la possibilité de se préparer dans les meilleures conditions possibles et obtenir ainsi des résultats satisfaisants.

Des athlètes, qui excellent dans les sports comme la boxe, l'haltérophilie, la gymnastique ou dans les sports dont les FI imposent une qualification pour participer aux Jeux d'Atlanta, se verront octroyer l'assistance nécessaire afin de concourir à ces épreuves.

Une aide financière sera accordée afin de promouvoir l'entraînement et le développement de jeunes athlètes pra-



Maria Mutola, boursière olympique et championne du monde du 800m.

tiquant des sports olympiques individuels.

Il reste maintenant à élaborer les normes d'application de ces programmes.

De plus, une aide financière destinée à améliorer l'organisation et le matériel administratifs sera allouée à

quelques CNO, choisis parmi les plus démunis.

Grâce aux fonds de la Solidarité olympique, le CIO a apporté ces dernières années une aide considérable aux CNO et notamment à ceux des pays en développement. Le profond changement qui s'en est suivi, suscité par les nombreuses activités, leur a permis de promouvoir et de développer le sport dans leur pays et de se doter d'une véritable personnalité, d'un prestige et d'une indépendance accrus, particulièrement sur le plan financier! en tenant compte également des contributions supplémentaires du CIO.